



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 6 octobre 2020

Membres en exercice : 4  
Présents : 3  
Nombre de votants : 3  
Votes pour : 3  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
21/09/2020

Délibération n° B 2020-16

### **Marché carburant : validation des candidatures et des offres et autorisation à donner au Président pour signer les marchés avec les titulaires retenus par la CAO**

L'an deux mille vingt, le six octobre à dix heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Etait excusé : Monsieur Cyrille BRERO.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-37 du 11 décembre 2019 relative au guide des procédures internes de la commande publique ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

La fourniture de carburant pour le SDIS du Jura représente un budget d'environ 340 000 €/an.

Le marché public actuel concerne l'approvisionnement en carburant à la pompe par des distributeurs en réseau, avec 1 lot départemental et 1 lot national.

Le souci rencontré à chaque nouveau marché carburant réside dans le fait que tous les fournisseurs carburant du SDIS du Jura ne sont pas dans le marché (Super U, Intermarché... ne sont pas organisés en réseau).

Pour pallier cette difficulté ou au moins élargir le marché à plus de stations jurassiennes, l'objet a été modifié. Désormais il s'agit de la fourniture de carburant à la pompe par cartes accréditatives. Ainsi, nous visons les distributeurs en réseau et les prestataires de services qui proposent des cartes multi enseignes. Le marché est multi attributaire.

Il nous est demandé dans un premier temps de valider les candidatures et d'admettre toutes les offres et dans un second temps de m'autoriser à signer les marchés avec les titulaires désignés par la CAO.

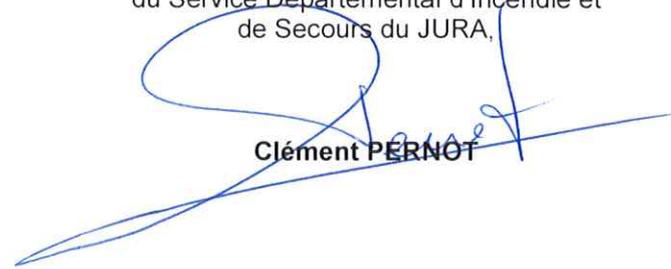
---

DECISION N° B 2020-16 DU 6 OCTOBRE 2020

Le Bureau, après en avoir délibéré, dans un premier temps valide les candidatures et admet toutes les offres et dans un second temps autorise le Président à signer les marchés avec les titulaires désignés par la CAO.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le - 7 OCT. 2020  
Affiché le - 7 OCT. 2020  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
Clément PERNOT